



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Hébergement des enfants à la rue

Question écrite n° 5369

Texte de la question

M. Thierry Sother attire l'attention de Mme la ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargée du logement, sur le manque de solutions d'hébergement d'urgence puis de relogement des personnes sans abri, en particulier des enfants sans domicile scolarisés dans les écoles de la République. Dans la nuit du 19 août 2024, au moins 2 043 enfants étaient sans solution d'hébergement, d'après le dernier baromètre publié par l'UNICEF France. C'est 120 % de plus par rapport à 2020. La 3e circonscription du Bas-Rhin ne fait pas exception. Les messages des associations, des collectifs et des citoyens alertant sur la situation de mineurs scolarisés dans des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, mais contraints de dormir à la rue avec leurs familles, sont quasi-quotidiennes. De très nombreux enseignants, parents d'élèves et citoyens se mobilisent chaque jour pour leur venir en aide, dans un esprit de fraternité admirable, mais ils ne sauraient, à eux seuls, pallier les carences de l'État. La première difficulté qui se pose pour mettre à l'abri ces familles est l'absence de recensement des élèves concernés. L'immense précarité dans laquelle ils se trouvent les conduit souvent à taire leur situation, découverte au fil de l'eau par des enseignants et des parents vigilants. Ce faisant, ni les services de l'État, ni ceux de l'éducation nationale ne semblent disposer d'un état des lieux à jour de ce drame social, alors même qu'un tel suivi serait nécessaire pour évaluer l'ampleur de la situation et comprendre quels sont les besoins spécifiques des enfants. La seconde difficulté réside, ensuite, dans le manque de places d'hébergement d'urgence disponibles à très court terme, puis dans le manque de solutions durables de relogement, appuyées par une politique ambitieuse d'accès au logement. À cet égard, il semble que la mobilisation du patrimoine vacant de l'État et des collectivités territoriales, sans être une solution pleinement satisfaisante, offrirait un moyen de mettre rapidement les familles à l'abri, en attendant leur relogement. Or, en l'absence de transparence et de coordination de ces acteurs, force est de constater que cette option demeure largement sous-mobilisée. Par conséquent, il lui demande quelles sont les actions prévues par le Gouvernement afin d'apporter une solution durable d'hébergement aux enfants sans abri et à leurs familles.

Texte de la réponse

La politique gouvernementale de lutte contre le sans-abrisme se structure autour de deux axes : le Logement d'abord (LDA), réforme prioritaire du Gouvernement depuis 2018, qui consiste à proposer un logement pérenne et un accompagnement adapté aux personnes sans-abri pour sortir durablement de la rue ainsi que l'hébergement d'urgence, qui répond aux situations de détresse, en assurant un « filet de sécurité » pour ceux qui ne peuvent accéder à un logement. Depuis 2018, 650 000 personnes sans domicile ont pu accéder à un logement, parmi lesquels plus de 145 000 mineurs. L'accès au logement social domicile a été un axe d'action très important : depuis 2018, environ 180 000 attributions de logements sociaux ont été réalisées en faveur de ménages sans domicile. Pour rappel, entre 2017 et 2023, la dépense sur le programme budgétaire 177 a augmenté de 57 %. Sur la même période, les capacités d'accueil au sein du parc d'hébergement généraliste ont augmenté de 35 %. L'investissement de l'État dans le sans-abrisme s'est également traduit par une forte augmentation des moyens pour le logement adapté (+ 104 %) et la veille sociale (+ 74 %), dans le cadre du déploiement du plan Logement d'abord. Pour 2025, il a été décidé de maintenir le parc d'hébergement

généraliste à un haut niveau, avec 203 000 places en moyenne afin d'assurer au mieux la prise en charge des publics les plus vulnérables, notamment les familles avec enfants. Le Gouvernement a tout mis en œuvre pour sanctuariser les crédits spécifiques sur l'année 2025 en veillant à les mobiliser au plus près des besoins du terrain. En janvier, plus de 6 000 places d'hébergement étaient ouvertes chaque soir dans le Bas-Rhin afin d'assurer au mieux la prise en charge des publics les plus vulnérables, notamment les familles avec enfants. Compte tenu des conditions de froid constatées dans le Bas-Rhin, et sans attendre la chute des températures, 73 places ont été ouvertes, dont 60 destinées à accueillir des familles. Les services de l'État, en lien avec les associations, ont renforcé les maraudes pour repérer les personnes à la rue et ont étendu les horaires de tous les accueils de jour du territoire. Des diagnostics sociaux sont également réalisés pour favoriser l'orientation des personnes vers les dispositifs adaptés à leurs situations et permettre leur accès aux soins.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Sother](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5369

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : [Logement](#)

Ministère attributaire : [Logement](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#), page 1991

Réponse publiée au JO le : [27 mai 2025](#), page 4005